

Lundi 15 mai 2023



ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE DU MANITOBA

FEUILLETON N° 54
ET AVIS

CINQUIÈME SESSION, QUARANTE-DEUXIÈME LÉGISLATURE

PRIÈRE ET RECONNAISSANCE DES TERRITOIRES

TREIZE HEURES TRENTE

AFFAIRES COURANTES

DÉPÔT DE PROJETS DE LOI

M. MALOWAY

(N° 220) — *Loi sur la protection des droits des acheteurs de véhicules automobiles neufs/The New Motor Vehicle Buyers' Rights Act*

M. LAGASSÉ

(N° 234) — *Loi sur la Semaine de sensibilisation à la santé mentale des hommes (modification de la Loi sur les journées, les semaines et les mois commémoratifs)/The Men's Mental Health Awareness Week Act (Commemoration of Days, Weeks and Months Act Amended)*

M. GERRARD

(N° 243) — *Loi modifiant le Code des droits de la personne/The Human Rights Code Amendment Act*

RAPPORTS DE COMITÉS

DÉPÔT DE RAPPORTS

DÉCLARATIONS DE MINISTRE

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉ

QUESTIONS ORALES

PÉTITIONS

M. ALTOMARE
M. MALOWAY
M^{me} MARCELINO
M^{me} SMITH (Point Douglas)

GRIEFS

ORDRE DU JOUR

AFFAIRES ÉMANANT DU GOUVERNEMENT

COMITÉ PLÉNIER

COMITÉ DES SUBSIDES

(17 heures 47 minutes)
(enceinte — Assemblée législative)

ÉTAPE DU RAPPORT — AMENDEMENTS

M^{me} la ministre SQUIRES

(N^o 23) — *Loi modifiant la Loi sur les personnes vulnérables ayant une déficience mentale/The Vulnerable Persons Living with a Mental Disability Amendment Act*

Projet de loi désigné
(amendements [2] — M. GERRARD)

M^{me} la ministre SQUIRES

(N^o 32) — *Loi concernant les services à l'enfant et à la famille (champ de compétence autochtone et modifications connexes)/An Act respecting Child and Family Services (Indigenous Jurisdiction and Related Amendments)*

Projet de loi désigné
(amendements [4] — M. GERRARD)

M. le ministre EWASKO

(N^o 35) — *Loi modifiant la Loi sur l'administration scolaire (brevets d'enseignement et conduite professionnelle)/The Education Administration Amendment Act (Teacher Certification and Professional Conduct)*

Projet de loi désigné
(amendé — comité)
(amendements [3] — M^{me} LAMOUREUX)
(amendements [3] — M. GERRARD)

APPROBATION ET TROISIÈME LECTURE

M. le *ministre* SMITH (Lagimodière)

(N° 2) — *Loi modifiant la Loi sur le temps réglementaire/The Official Time Amendment Act*
Projet de loi désigné

M. le *ministre* GOERTZEN

(N° 6) — *Loi modifiant la Loi sur la Société d'assurance publique du Manitoba/The Manitoba Public Insurance Corporation Amendment Act*
Projet de loi désigné

M. le *ministre* NESBITT

(N° 8) — *Loi sur la sécurité et l'entretien des sentiers pour véhicules à caractère non routier/The Off-Road Trails Safety and Maintenance Act*
Projet de loi désigné

M. le *ministre* GOERTZEN

(N° 11) — *Loi de 2023 visant la réduction du fardeau administratif et l'amélioration des services/The Reducing Red Tape and Improving Services Act, 2023*
Projet de loi désigné

M. le *ministre* GOERTZEN

(N° 12) — *Loi corrective de 2023/The Minor Amendments and Corrections Act, 2023*
Projet de loi désigné

M. le *ministre* NESBITT

(N° 13) — *Loi modifiant la Loi sur la conservation de la faune/The Wildlife Amendment Act*
Projet de loi désigné

M. le *ministre* GOERTZEN

(N° 15) — *Loi modifiant la Loi sur la Cour du Banc du Roi/The Court of King's Bench Amendment Act*
Projet de loi désigné

M^{me} la *ministre* GORDON

(N° 17) — *Loi n° 2 modifiant la Loi sur les professions de la santé réglementées/The Regulated Health Professions Amendment Act (2)*
Projet de loi désigné

M. le *ministre* GOERTZEN

(N° 18) — *Loi modifiant la Loi sur la sécurité de la Cité législative/The Legislative Security Amendment Act*
Projet de loi désigné

M. le *ministre* GOERTZEN

(N° 19) — *Loi modifiant la Loi sur les infractions provinciales/The Provincial Offences Amendment Act*
Projet de loi désigné

M. le *ministre* PIWNIUK

(N° 21) — *Loi modifiant le Code de la route/The Highway Traffic Amendment Act*
Projet de loi désigné

M. le *ministre* PIWNIUK

(N° 22) — *Loi modifiant la Loi sur les mesures d'urgence/The Emergency Measures Amendment Act*
Projet de loi désigné

M. le *ministre* NESBITT

(N° 24) — *Loi modifiant la Loi sur les incendies échappés/The Wildfires Amendment Act*
Projet de loi désigné

M. le *ministre* REYES

(N° 25) — *Loi modifiant la Loi sur les accidents du travail (pompiers affectés aux incendies échappés)/The Workers Compensation Amendment Act (Wildfire Firefighters)*
Projet de loi désigné

M. le *ministre* GOERTZEN

(N° 26) — *Loi modifiant la Loi sur les délais de prescription et la Loi sur les officiers publics/The Limitations Amendment and Public Officers Amendment Act*
Projet de loi désigné

M. le *ministre* TEITSMA

(N° 29) — *Loi modifiant la Loi sur les baux viagers/The Life Leases Amendment Act*
Projet de loi désigné

M. le *ministre* JOHNSON

(N° 31) — *Loi n° 2 modifiant la Loi sur le soin des animaux/The Animal Care Amendment Act (2)*
Projet de loi désigné

M. le *ministre* GOERTZEN

(N° 34) — *Loi modifiant la Loi sur les services de police/The Police Services Amendment Act*
Projet de loi désigné

M. le *ministre* REYES

(N° 36) — *Loi modifiant la Loi sur les pratiques d'inscription équitables dans les professions réglementées/The Fair Registration Practices in Regulated Professions Amendment Act*

Projet de loi désigné

M. le *ministre* TEITSMA

(N° 38) — *Loi modifiant la Loi sur le privilège du constructeur (paiement rapide)/The Builders' Liens Amendment Act (Prompt Payment)*

(amendé — comité)

DEUXIÈME LECTURE — DÉBAT

M. le *ministre* SMITH (Lagimodière)

(N° 9) — *Loi modifiant la Loi sur la réglementation des alcools, des jeux et du cannabis et la Loi sur la Société manitobaine des alcools et des loteries/The Liquor, Gaming and Cannabis Control Amendment and Manitoba Liquor and Lotteries Corporation Amendment Act*

(U. ASAGWARA — 20 minutes)

Projet de loi choisi par l'opposition

DEUXIÈME LECTURE

M. le *ministre* GOERTZEN

(N° 20) — *Loi modifiant la Loi sur les conflits d'intérêts des députés et des ministres/The Conflict of Interest (Members and Ministers) Amendment Act*

Projet de loi choisi par l'opposition

M. le *ministre* GOERTZEN

(N° 28) — *Loi modifiant certaines lois concernant les administrations locales/The Local Government Statutes Amendment Act*

Projet de loi choisi par l'opposition

M. le *ministre* SMITH (Lagimodière)

(N° 30) — *Loi n° 2 modifiant la Loi sur la réglementation des alcools, des jeux et du cannabis et la Loi sur la Société manitobaine des alcools et des loteries/The Liquor, Gaming and Cannabis Control Amendment and Manitoba Liquor and Lotteries Corporation Amendment Act (2)*

Projet de loi choisi par l'opposition

M^{me} la *ministre* MORLEY-LECOMTE

(N° 33) — *Loi sur les services de traitement des dépendances/The Addiction Services Act*

(Recommandé par la lieutenant-gouverneure)

Projet de loi choisi par l'opposition

M. le *ministre* TEITSMA

(N^o 39) — *Loi n^o 3 modifiant la Loi sur la location à usage d'habitation/The Residential Tenancies Amendment Act (3)*

FEUILLETON DES AVIS

AVIS DE MOTIONS POUR LE PROCHAIN JEUDI OÙ SERONT EXAMINÉES LES AFFAIRES ÉMANANT DES DÉPUTÉS

PROPOSITIONS

M^{me} NAYLOR — Proposition visant à réprouber le gouvernement provincial pour ne pas avoir fait respecter le droit au logement de tous les Manitobains

16. Attendu :

que le Canada reconnaît la *Déclaration universelle des droits de l'homme*, qui établit au paragraphe 25(1) que le droit à un niveau de vie suffisant inclut le logement;

que le Canada reconnaît également le paragraphe 11(1) du *Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels*, qui déclare que le logement fait partie intégrante du droit à un « niveau de vie suffisant » et exhorte les gouvernements à « prendr[e] des mesures appropriées pour assurer la réalisation de ce droit »;

que le logement est un besoin de base nécessaire à la survie et que la *Loi sur la stratégie nationale sur le logement* du gouvernement fédéral énonce que « le logement revêt un caractère essentiel pour la dignité inhérente à la personne humaine et pour son bien-être, ainsi que pour l'établissement de collectivités viables et ouvertes »;

que d'autres provinces ont mis de l'avant des projets de loi visant à réaffirmer le droit au logement, tel l'Ontario qui a proposé la création d'un Groupe de travail sur le manque d'équité et d'égalité en matière de logement chargé d'étudier « [l]e logement en tant que droit de la personne pour ce qui est des particuliers et des groupes »;

que l'accès à un logement abordable contribue à l'atteinte de résultats positifs aux niveaux social, économique et environnemental ainsi que sur le plan de la santé;

que de nombreux Manitobains font face à l'itinérance ou à une situation de logement instable et que selon le recensement des sans-abri nommé Winnipeg Street Census qui a été effectué en 2022, plus de 1 200 Winnipegois sont sans domicile fixe, dont plus d'une centaine sont sans-abri;

que l'organisme End Homelessness Winnipeg estime que vivre en situation d'itinérance réduit l'espérance de vie de 7 à 10 ans;

que le gouvernement provincial a aggravé la situation puisqu'il n'a construit aucun nouveau logement social abordable et qu'il a au contraire vendu des centaines de logements de ce type;

que le gouvernement provincial a continué de mettre à mal les locataires manitobains puisqu'il a autorisé d'énormes augmentations de loyer supérieures aux lignes directrices, notamment en approuvant la totalité des augmentations de ce type pour l'année 2019-2020, obligeant ainsi certains locataires à payer jusqu'à 30 à 50 % de plus pour leur logement, et qu'il a augmenté les impôts perçus auprès des locataires en diminuant le crédit d'impôt auquel ces derniers ont droit;

qu'il est essentiel d'établir des objectifs et des échéanciers ainsi que de lancer des initiatives à l'égard du logement et de l'itinérance dans la province afin d'améliorer la qualité de vie des Manitobains, surtout des plus vulnérables,

il est proposé que l'Assemblée législative du Manitoba réproue le gouvernement provincial pour ne pas avoir fait respecter le droit au logement de tous les Manitobains, pour avoir vendu des centaines de logements sociaux sans en construire de nouveaux, pour avoir réduit de plusieurs millions de dollars le budget alloué aux réparations et à l'entretien de ces logements et pour avoir réduit l'allocation pour le loyer.

AVIS DE RÉUNIONS DE COMITÉ

Le Comité permanent des comptes publics se réunira le lundi 5 juin 2023, à 13 heures, dans l'enceinte de l'Assemblée, à Winnipeg, afin d'examiner les rapports qui suivent et dont il a été saisi :

- rapport annuel et comptes publics de la province du Manitoba datés du 31 mars 2022;
- rapport du vérificateur général intitulé « Audits des comptes publics et d'autres états financiers » et daté de décembre 2022.

* * *

Le Comité permanent des comptes publics se réunira le mardi 6 juin 2023, à 13 heures, dans l'enceinte de l'Assemblée, à Winnipeg, afin d'examiner les rapports qui suivent et dont il a été saisi :

- rapport du vérificateur général intitulé « Vieillesse des systèmes d'information » et daté de février 2022;
- rapport du vérificateur général intitulé « Accès privilégiés aux systèmes d'information » et daté d'octobre 2022.

* * *

Le Comité permanent des comptes publics se réunira le mercredi 7 juin 2023, à 13 heures, dans l'enceinte de l'Assemblée, à Winnipeg, afin d'examiner les rapports qui suivent et dont il a été saisi :

- rapport du vérificateur général intitulé « Enquête concernant le Programme de remise en état des carrières et des sablières » et daté de mai 2020;
- rapport du vérificateur général intitulé « Suivi des recommandations précédemment émises » et daté de mars 2023 :
 - Enquête concernant le Programme de remise en état des carrières et des sablières.